

FIR Fonds Immobilier Romand

Emission de parts 2017 contre droit de souscription

La Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, agissant en tant que Direction pour le Fonds Immobilier Romand FIR («FIR») a décidé de procéder à l'émission «best effort» de

802'430 parts FIR au maximum

Avec cette émission le nombre de parts est porté de 6'419'446 à 7'221'876 au maximum.

Les nouvelles parts sont offertes en souscription en priorité aux actuels détenteurs de parts. Dans la mesure où les détenteurs actuels de parts n'exercent pas tous leurs droits de souscription, respectivement lorsqu'ils vendent tout ou partie de leurs droits de souscription, de nouveaux investisseurs pourront souscrire à cette émission au prix de souscription mentionné ci-dessous, augmenté, le cas échéant de la valeur des droits normalement nécessaires à cette acquisition.

Les parts non souscrites ne seront pas émises et le montant de l'émission sera réduit en conséquence. La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites afin de les placer avec le soin approprié sur le marché en ayant recours à la banque dépositaire ou à des tiers.

Après la fin du délai de souscription, la direction du fonds communiquera le nombre de parts effectivement émises.

Délai de souscription	du 29 novembre au 12 décembre 2017, 12h00
Rapport de souscription	Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part actuelle. Huit (8) parts actuelles FIR (8 droits de souscription) donnent le droit de souscrire à une (1) part nouvelle FIR contre paiement du prix d'émission en espèces. Le nombre de nouvelles parts émises sera fixé par la direction de fonds après l'expiration du délai de souscription en fonction des souscriptions reçues. Le total définitif de l'émission pourra par conséquent être inférieur à 802'430 parts. Le prix des droits de souscription cotés à SIX Swiss Exchange est soumis aux fluctuations en fonction des demandes et des offres.
Prix de souscription	CHF 138.00 net par nouvelle part. Le prix de souscription se compose de la valeur d'inventaire (après distribution) au 30 juin 2017, d'une participation aux bénéfices en cours (c'est-à-dire pour la période du 1 ^{er} juillet au 15 décembre 2017) et d'une commission d'émission de 3,5% par part.
Attribution des droits de souscription	L'attribution des droits de souscription aura lieu le 28 novembre (après la clôture du négoce). Les parts seront négociées ex-droit de souscription à partir du 29 novembre 2017.
Jouissance	Les nouvelles parts donnent droit au dividende à compter du 1^{er} juillet 2017 pour l'exercice social 2017-2018.
Exercice du droit de souscription	Pour les investisseurs dont les parts sont conservées en dépôt ouvert auprès d'une banque, les droits de souscription sont portés en compte directement. L'exercice du droit de souscription doit se faire selon les instructions de la banque dépositaire. Seules des parts entières peuvent être souscrites (aucune possibilité de fractionner). A la fin de la période souscription, les droits de souscription non exercés expirent sans valeur. La direction de fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec le soin approprié sur le marché en ayant recours à la banque dépositaire ou à des tiers.
Négociation du droit	Les droits de souscription seront négociés auprès de la SIX Swiss Exchange du 29 novembre au 8 décembre 2017. La valeur à laquelle est négocié le droit de souscription auprès de SIX Swiss Exchange dépend des variations de l'offre et de la demande et de la liquidité du marché. Il n'y a aucune garantie que, durant cette période, un marché actif et dynamique se développe pour les droits de souscription. Le maintien du cours du droit de souscription ne peut être garanti.
Cotation	Les nouvelles parts seront cotées dès le 15 décembre 2017 sur le marché principal de SIX Swiss Exchange sous le numéro de valeur 1.458.671. La valeur des parts est soumise aux fluctuations en raison des offres et des demandes et peut s'écarter à la hausse (agio) ou à la baisse (disagio) de la valeur d'inventaire (VNI). Le nombre exact des nouvelles parts à émettre et le nombre exact de parts à coter seront annoncés après l'expiration du délai de souscription.
Libération	15 décembre 2017
Livraison des titres	Les parts ne sont pas émises physiquement, mais portées en compte.

Cette annonce de cotation n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Le prospectus d'émission et de cotation en français - qui seul fait foi pour l'admission en bourse - peut être obtenu auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (tél. 021 212 40 82 / fax 021 212 16 56) ou auprès de la direction du fonds (tél. 021 318 72 72 / fax 021 318 72 00). La traduction en allemand du prospectus est également disponible.

Lausanne, le 22 novembre 2017

La direction du fonds
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA

La Banque dépositaire
BANQUE CANTONALE VAUDOISE

	Numéros de valeur	ISIN	Symbole
part FIR	1.458.671	CH0014586710	FIR
droit de souscription	38.689.034	CH0386890344	FIR1